CHARTE DE L'AKPS :

Tous les membres signant la charte de l'Association des Kinésithérapeutes Pédiatriques des

Savoie s'engagent à :

* Offrir une qualité et continuité des soins en plaçant l'enfant et sa famille au cœur du

processus de soin en tenant compte de la situation familiale et géographique, et si besoin en informant les parents qu' une liste de professionnels existe.

* Favoriser la communication et les échanges intra et inter pluridisciplinaire dans le respect des pratiques de chacun.
* Se former en pédiatrie et participer aux actions de l'association régulièrement.
* Verser la cotisation annuelle.

Le non-respect de la charte entraînera une exclusion de l'association.

Nom/Prénom :

Date :

Signature :